CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E27772** **VALABLE JUSQU'AU** **16/04/2027**

ÉDITÉ LE 10/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1980

Raison sociale : MACONNERIE BOUILLARD SAS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 20/06/2013

Capital : 8 000

166 ROUTE DE FONTMARTIN
OUROUX
69860 DEUX-GROSNES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VILLEFRANCHE-TARARE

Siret : 318 082 823 00010

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 80 00557

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 110368950

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 110368950

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 04 74 04 61 93 **Fax :**

Portable : 06 89 90 04 98

Responsabilité légale :
BOUILLARD DIDIER PRÉSIDENT

Site Internet : http://societebouillard.com

E-mail : contact@societebouillard.com

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 291 279 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	3	17/01/2023
2171	Taille et pose de pierre		17/01/2023
2181	Restauration maçonnerie du patrimoine	3	17/01/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/03/2026 11:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.